

Unité départementale de l'Oise
Z.A. de la Vatine
283, rue de Clermont
60000 BEAUVAIS

BEAUVAIS, le 22/06/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 15/06/2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

LES ECURIES DE VERTEFEUILLES

45, rue du Bois-d'Haucourt
60350 Pierrefonds

Références : IC-R/0262/23-NEC
Code AIOT : 0100023869

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 15/06/2023 dans l'établissement LES ECURIES DE VERTEFEUILLES implanté 45, rue du Bois-d'Haucourt 60350 Pierrefonds. Cette partie «Contexte et constats» est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection fait suite à un signalement de la maire de la commune de Pierrefonds au poste à cheval de Compiègne, concernant la présence d'un stockage de déchets inertes (déchets de démolition, gravats...) sur le site occupé par la société Les Ecuries de VertefeUILLES.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- LES ECURIES DE VERTEFEUILLES
- 45, rue du Bois-d'Haucourt 60350 Pierrefonds
- Code AIOT : 0100023869
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

LES ECURIES DE VERTEFEUILLES, société à responsabilité limitée, est active depuis 17 ans. Installée à Pierrefonds (60350), elle est spécialisée dans le secteur des activités de soutien à la production animale : centre équestre, élevage, dressage, hébergement de chevaux, enseignement de la pratique de chevaux, organisation de manifestations liées aux chevaux.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- signalement de la mairie pour un dépôt illégal de déchets inertes

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Stockage de déchets inertes illégal	Code de l'environnement, Rubrique 2760	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le gérant de l'établissement Les Ecuries de Vertefeuilles a procédé à l'évacuation des déchets inertes qui avaient été déposés à son insu sur son terrain.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Stockage de déchets inertes illégal

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 22/10/2018, article Rubrique 2760
Thème(s) : Situation administrative, Déchets
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Installations de stockage de déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720 : 1. Installation de stockage de déchets dangereux autre que celle mentionnée au 4 (A) 2. Installation de stockage de déchets non dangereux autre que celle mentionnée au 3 a) Dans une implantation isolée au sens de l'article 2, point r) de la directive 1999/31/ CE, et non soumise à la rubrique 3540 (E) b) Autres installations que celles mentionnées au a (A) 3. Installation de stockage de déchets inerte (E) 4. Installation de stockage temporaire de déchets de mercure métallique Pour la rubrique 2760-4 : (A) <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i>
Constats : Le jour de la visite, les inspecteurs ont rencontré le gérant de l'établissement "Les Écuries de Vertefeuilles" sis 45 Rue du Bois d'Haucourt, 60350 Pierrefonds. Ce dernier a expliqué que les déchets, dont la présence avait été signalée par Mme la Maire de la commune au poste à cheval de Compiègne fin mai 2023, avaient été déposés sur son terrain sans son accord. Toutefois il a procédé à leur enlèvement dans des filières autorisées. Les inspecteurs ont constaté que les terrains avaient été débarrassés des déchets de démolition et des gravats. L'établissement n'exerce pas d'activité pouvant relever de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet